

BAREME DES HONORAIRES 2024-2025

Honoraires de location (décret du 1er/08/2014)

Exigible à la signature du bail

Pour le locataire :

- 8€TTC/m² pour les prestations de visites, constitution du dossier et rédaction du bail
- 3€TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée

Pour le bailleur :

- 8€TTC/m² pour les prestations de visites, constitution du dossier et rédaction du bail
- 3€TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée
- 4%HT de frais d'entremise

Honoraires annexes:

- Avenant / Modification au bail : 150€TTC à la charge du demandeur
- Réalisation état des lieux de sortie hors gestion : 3€TTC/m²

Honoraires gestion locative:

- 7.5%HT du montant des sommes encaissées

Autres services :

- Gestion des sinistres : 180€TTC
- Gestion des travaux (supérieur à 1500€ HT) : 5% HT
- Représentation aux assemblées générales : 60€ TTC
- Formulaire "aide à la déclaration des revenus fonciers : 30€ TTC
- Gestion de la déclaration en ligne des biens : 25€ HT par lot. Forfait de 100€ HT au delà de quatre déclarations par an.

BAREME DES HONORAIRES 2024-2025

Honoraire de vente TTC :

Prix de vente	Valeur
Jusqu'à 20 000€	3 000€
20 001€ - 50 000€	12.50%
50 001€ - 100 000€	12.00%
100 001€ - 200 000€	11.50%
Plus de 200 000€	8.00%

Vente de locaux commerciaux, industriels ou professionnels:

-12.00% TTC à la charge de l'acquéreur ou du vendeur,
précisé sur le mandat